



Siège: Mairie de LIANCOURT 60140
Reconnu par le Ministère Jeunesse et Sports n° 60 7815
APS n° ET000569
FFESSM n° 09 60 0258

<http://plongee.lac.free.fr>



Dossier d'adhésion saison 2018-2019

Le club accepte les chèques-vacances ANCV.

Le club peut vous fournir des bons d'achat Au Vieux Campeur avec une remise de 15%.

L'adhésion est définitive aucune demande de remboursement n'est acceptée

Pour le renouvellement de la licence des pratiquants nage avec palmes ou apnée, fournir le document CERFA 15699, renseigné, daté et signé. Le certificat médical peut être reconduit les 2 saisons suivantes.

La fourniture du document CERFA ne vous donne pas accès aux bassins le mardi.

Ne pas mettre d'agrafe pour constituer votre dossier

Constitution du dossier

Pour avoir accès aux bassins : remettre votre dossier complet le mardi soir après 20h00 ou le mercredi après 19h30 à un des responsables du club

- 1 photo d'identité
- la fiche d'adhésion
- le certificat médical ou le document CERFA
- l'autorisation parentale (moins de 18 ans)
- le règlement de votre adhésion par chèque à l'ordre du « LAC »
- (*Facultatif*) le règlement de votre assurance par chèque à l'ordre du « cabinet LAFONT »
- (*Facultatif*) le règlement de votre abonnement à Subaqua par chèque à l'ordre de « FFESSM »

Tarif réduit pour la nage avec palmes et l'apnée

FICHE D'ADHESION

Identité de l'adhérent		
<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M Nom: Prénom: Adresse: Code postal: Ville:	Tél fixe: Tél mobile: Courriel : Profession:	Date de naissance: Ville de naissance: Département de naissance (n°): Niveau de plongée: Date d'obtention: N° du diplôme:

Montant de l'adhésion saison 2018/2019 : Chèque à l'ordre du LAC			
Licence adulte	40,00 €		
Licence cadet (< 16 ans)	26,00 €	 €
Licence enfants (< 12 ans)	12,00 €		
Plongée et apnée et nage avec palmes	Plein Tarif	Tarif Réduit *	
Cotisation adulte	110 €	100 €	
Cotisation cadet (< 16 ans)	84 €	78 €	
Membres comité directeur	65 €	/	
Encadrant E1	65 €	/	
Encadrant E2	65 €	/	
Encadrant E3 ou médecin fédéral	35 €	/	
Encadrant E4	25 €	/	
Nage avec palmes et apnée	Plein Tarif	Tarif Réduit *	
Cotisation adulte	69 €	65 €	
Cotisation cadet (< 16 ans)	54 €	51 €	
Initiateurs NAP	65 €	/ €
Les tarifs encadrant sont réservés à ceux qui ont une activité d'encadrement		Montant total : €

Vous avez la possibilité de souscrire une assurance complémentaire : chèque à l'ordre de Cabinet Lafont			
<input type="checkbox"/> Aucune	<input type="checkbox"/> Piscine 11,00€	<input type="checkbox"/> loisir1 : 20,00 €	<input type="checkbox"/> loisir2 : 25,00 €
		<input type="checkbox"/> loisir1 Top : 39,00 €	<input type="checkbox"/> loisir2 Top : 50,00 €
			<input type="checkbox"/> loisir3 : 42,00 €
			<input type="checkbox"/> loisir3 Top : 83,00 €
<i>L'assurance Top comprend une assurance voyage plongée (annulation, interruption, assurance bagages)</i>			

Vous avez la possibilité de souscrire un abonnement de 6 numéros à la revue subaqua . chèque à l'ordre de FFESSM <input type="checkbox"/> 26 €

Signature

Date du certificat médical	Date du document CERFA 15699

* Le tarif réduit est appliqué pour les foyers d'au moins deux adhérents. On entend par foyer, les personnes d'une même famille (parents et enfants), mariés ou vivant maritalement

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné _____

Demeurant N° _____ Rue _____

Code postal _____ Localité _____

En qualité de (1) :

- Père
- Mère
- Tuteur légal de l'enfant :

Nom _____

Prénom _____

Né(e) le _____ à _____

Autorise ce dernier à participer aux activités de plongée sous-marine du LIANCOURT AQUA CLUB dans le cadre de (1) :

- Baptême de plongée
- Pratique de la plongée sous marine
- Accès aux fosses de plongée
- Présentation à un examen de plongée
- Autres activités (à préciser)

Je déclare qu'il est capable de nager 25 mètres.

Je déclare qu'il est âgé d'au moins huit ans

Fait à Liancourt, le _____

Signature :

(1) Cocher les cases correspondant à votre choix

PRESENTATION DU LAC

Statuts et règlement intérieur :

Ces documents dont vous devez prendre connaissance sont sur le site Internet du club:

<http://plongee.lac.free.fr>. Si vous n'avez pas Internet, demandez un exemplaire au Président du club.

Le Liancourt Aqua Club est affilié à la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous Marins (FFESSM) et reconnu par le ministère de la Jeunesse et des Sports. Votre adhésion vous permet :

- d'obtenir une licence ;
- de contracter une assurance individuelle complémentaire;
- de vous abonner à la revue fédérale Subaqua
- de pratiquer les différentes activités en piscine, en fosse de plongée et en milieu naturel ;
- d'utiliser gratuitement le matériel du club (bouteille, combinaison...) sous condition reprises au règlement intérieur du club ;
- de suivre des formations (jusqu'au monitorat pour certaines activités) ;
- de participer à des sorties en milieu naturel ;
- de participer à des soirées ou autres animations.

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DU CLUB

Elle est prévue le samedi **24 novembre 2018** à 17h00 à la maison des associations 21 rue des arts et métiers 60140 Liancourt.

Cette année est une AG ordinaire électorale pour un mandat de quatre au comité directeur.

BONS D'ACHAT DU VIEUX CAMPEUR

Le club vous donne la possibilité d'acheter du matériel sportif (pour la plongée ou tout autre sport) avec une remise de 15 %. Renseignez vous auprès d'un des membres du comité directeur

SORTIES FOSSE DE CONFLANS STE HONORINE

Le montant de la participation est fixé à 8 euros. Le covoiturage au départ de Liancourt est pris en charge par le club. Le plan d'accès est disponible sur le site Internet du club.

Les prépas N1 peuvent participer à conditions d'avoir dans leurs passeports de plongée les compétences 1, 2, 3 et 6 validées.

Inscriptions par courriel auprès de Bernard ou sur le tableau dans le local moyennant le dépôt d'un chèque de 8 euros.

Les dates prévues sont :

- vendredi 23 novembre 2018 de 20h00 à 21h00
- vendredi 11 janvier 2019 de 20h00 à 21h00
- vendredi 1er février 2019 de 20h00 à 21h00
- vendredi 1er mars 2019 de 20h00 à 21h00
- vendredi 22 mars 2019 de 20h00 à 21h00
- vendredi 26 avril 2019 de 20h00 à 21h00
- vendredi 31 mai 2019 de 20h00 à 21h00

ACTIVITES

Le club propose plusieurs activités. Vous êtes invités à vous rapprocher des responsables pour obtenir de plus amples renseignements.

AUDIOVISUELLE	 JEAN PIERRE LECERF	Séances certains mardis et mercredis (consulter l'affichage)
BIOLOGIE ET ENVIRONNEMENT	 SYLVIE ACCOLEY	Certains mardis et vendredis (consulter l'affichage)
MATERIEL	 Pierre LEBEL  Gauthier POMMELLET	<p>L'emprunt de matériel est possible dans les conditions reprises au règlement intérieur</p> <p>Prévenez-les à l'avance et convenez d'une date pour l'emprunt et la restitution de matériel de plongée</p> <p>Il ne peut être prêté qu'un seul équipement par personne suivant les conditions mentionnées au règlement intérieur</p>
NAGE AVEC PALMES	 Christophe HECQUET	le mercredi de 19 heures 45 à 21 heures 45
SORTIES	 Gaëtan BAUDELLOT	<p>Consultez l'affichage et le site Internet.</p> <p>Si vous avez des opportunités pour organiser une sortie club, voyez cela avec Gaëtan</p>

<p>TECHNIQUE</p>	 <p>Vincent AVRANCHE</p>	<p>le mardi à partir de 20 heures</p>
<p>VIE ASSOCIATIVE</p>	 <p>Sylvie ACCOLEY</p>	<p>Pot d'accueil en octobre AG en novembre Noël des enfants, dernière séance de décembre La galette des rois en janvier Fête du Lac en juin</p>

LE COMITE DIRECTEUR DU CLUB

	Président du club Bernard JAN		Jean Yves POMMELLET Président adjoint
	Jean Pierre LECERF Trésorier		Béatrice JAN Trésorière adjointe
	Jean Luc GUERIN Secrétaire		Roland LABBE Secrétaire adjoint & Commission Apnée
	Pierre LEBEL Responsable matériel		Gauthier POMMELLET Responsable matériel adjoint
	Vincent AVRANCHE Commission Technique		Gaëtan Baudelot Responsable Sorties
	Sylvie Accoley Adjoint Vie Associative & Commission biologie		

CONSIGNES DIVERSES

Conformément au règlement intérieur, les consignes suivantes sont à respecter :

- Tout membre est sous la responsabilité d'un encadrant et du directeur de plongée.
- Un directeur de plongée est désigné pour chaque séance et pour chaque activité. La liste est disponible sur le site Internet et affichée dans le local du club.
- Si l'encadrant est absent, le directeur de plongée et le responsable technique doivent être prévenus afin de prendre les dispositions adéquates. Pour les absences prévues, l'encadrant prend ses dispositions pour se faire remplacer.
- **La pratique de l'apnée en solitaire ou l'apnée statique est formellement interdite. Sa pratique peut conduire à l'expulsion du bassin par tout membre du comité directeur ou moniteur de plongée.**
- L'utilisation du plongeoir, du toboggan, du jacuzzi est interdite.
- Il est interdit de courir dans l'enceinte de la piscine (bords de bassin, douches et vestiaires).
- Chaque membre doit respecter le planning des groupes, prendre en charge le matériel mis à sa disposition (montée et descente du matériel) et en prendre soin.
- Tout matériel emprunté pour la séance doit être inscrit sur le tableau à l'entrée du local
- **Les palmes, masques et tuba du club sont prioritairement destinés aux baptêmes. A titre exceptionnel, ils peuvent être utilisés par les membres. Les emprunts de plus d'une semaine doit faire l'objet d'un dépôt de chèque de caution**
- **Il est interdit de pénétrer dans les vestiaires avec des chaussures**
- L'utilisation des compresseurs est réservée aux membres figurant sur la liste affichée dans le local.

VISITE MEDICALE

Le **C**ertificat médical d'**A**bsence de **C**ontre-**I**ndication à la pratique.

Le nouveau dispositif en vigueur concerne la pratique en **loisir ou en compétition de la nage avec palmes**, nage en eau vive, le hockey, le tir sur cible, **l'apnée en piscine**, la pêche jusqu'à 6 mètres et la Rando Sub.

Le CACI peut être reconduit les 2 saisons suivantes sous réserve que sa validité soit confirmée par le questionnaire (appelé QS-SPORT) Cf. document cerfa_15699.

La validité du QS-SPORT prend fin au renouvellement de la licence de l'année N+1 ou au plus tard au 31 décembre de l'année N+1.

Le certificat médical délivré par un médecin FFESSM, hyperbar ou sport est obligatoire pour les passages de niveau GP, initiateur, MF1 et MF2.

- Le modèle du certificat médical (non obligatoire) peut être délivré par :
 1. tout médecin
 2. un médecin fédéral (à jour de sa licence FFESSM) ;
 3. un médecin titulaire du CES du sport.
 4. un médecin spécialisé du domaine hyperbar reconnu par la commission médicale nationale

Je soussigné Docteur

- Médecin diplômé de médecine subaquatique Médecin fédéral n°
 Médecin du sport(*) Autre(*)

(*) qui ne peuvent pas signer ce document pour les jeunes de 8 à 14 ans et pour les plongeurs handicapés. Pour les pathologies à évaluer signalées par une étoile (*) sur la liste des contre indications, seul le médecin fédéral a compétence pour signer le certificat.

Certifie

Avoir examiné ce jour

Nom :

Prénom

Né(e) le

Demeurant

Ne pas avoir constaté ce jour, sous réserve de l'exactitude de ses déclarations, de contre-indication cliniquement décelable :

- à la pratique de l'ensemble des activités fédérales subaquatiques de loisir
 sauf :
 à l'enseignement et à l'encadrement (préciser les disciplines)
 à la préparation et au passage du brevet suivant :

Ne pas avoir constaté ce jour, sous réserve de l'exactitude de ses déclarations :

- de contre-indication aux compétitions dans la (les) discipline(s) suivante(s) :

Que le jeune sportif de 8 à 14 ans désigné ci-dessus a bénéficié des examens prévus par la réglementation FFESSM et qu'il ne présente pas à ce jour de contre-indication clinique à la pratique :

- de l'ensemble des activités fédérales de loisirs
 sauf
 à la préparation et au passage du brevet P1
 des compétitions dans la (les) discipline(s) suivante(s) :

Pour la surveillance médicale des jeunes sportifs de 8 à 12 ans, je préconise la périodicité suivante :

- 6 mois 1 an

Que le jeune sportif désigné ci-dessus ne présente pas de contre-indication au surclassement pour la (les) discipline(s) suivante(s) :

Nombre de case(s) cochée(s) : (obligatoire)

Remarques et restrictions éventuelles :

Je certifie avoir pris connaissance de la liste des contre indications à la pratique des activités fédérales établie par la Commission Médicale et Prévention de la FFESSM et de la réglementation en matière de la délivrance des certificats médicaux au sein de la FFESSM

Fait à

le

Signature et cachet

Le présent certificat, valable 1 an sauf maladie intercurrente ou accident de plongée, est remis en mains propres à l'intéressé(e) qui a été informé(e) des risques médicaux encourus notamment en cas de fausse déclaration. La liste des contre-indications aux activités fédérales est disponible sur le site fédéral : <http://www.ffessm.fr>

CONTRE-INDICATIONS à la PLONGEE en SCAPHANDRE AUTONOME

Cette liste est indicative et non limitative. Les problèmes doivent être abordés au cas par cas, éventuellement avec un bilan auprès d'un spécialiste, la décision tenant compte du niveau technique (débutant, plongeur confirmé ou encadrant). En cas de litige, la décision finale doit être soumise à la Commission Médicale et de Prévention Régionale, puis en appel, à la Commission Médicale et de Prévention Nationale.

	Contre-indications définitives	Contre-indications temporaires
Cardiologie	Cardiopathie congénitale Insuffisance cardiaque symptomatique Cardiomyopathie obstructive Pathologie avec risque de syncope Tachycardie paroxystique BAV II ou complet non appareillés Maladie de Rendu-Osler Valvulopathies(*)	Hypertension artérielle non contrôlée Coronaropathies : à évaluer(*) Péricardite Traitement par anti-arythmique :à évaluer(*) Traitement par bêtabloquants par voie générale ou locale: à évaluer (*) Shunt D G découvert après accident de décompression à symptomatologie cérébrale ou cochléo-vestibulaire(*)
Oto-rhino-laryngologie	Cophose unilatérale Évidement pétromastoïdien Ossiculoplastie Trachéostomie Laryngocèle Déficit audio. bilatéral à évaluer (*) Otospongiose opérée Fracture du rocher Destruction labyrinthique uni ou bilatérale Fistule peri-lymphatique Déficit vestibulaire non compensé	Chirurgie otologique Épisode infectieux Polypose nasosinusienne Difficultés tubo-tympaniques pouvant engendrer un vertige alterno-barique Crise vertigineuse ou au décours immédiat d'une crise Tout vertige non étiqueté Asymétrie vestibulaire sup. ou égale à 50%(6mois) Perforation tympanique (et aérateurs transtympaniques) Barotraumatismes de l'oreille interne ADD labyrinthique +shunt D-G : à évaluer(*)
Pneumologie	Insuffisance respiratoire Pneumopathie fibrosante Vascularite pulmonaire Asthme : à évaluer (*) Pneumothorax spontané ou maladie bulleuse, même opéré : à évaluer(*) Chirurgie pulmonaire	Pathologie infectieuse Pleurésie Traumatisme thoracique
Ophthalmologie	Pathologie vasculaire de la rétine, de la choroïde, ou de la papille, non stabilisées, susceptibles de saigner Kératocône au delà du stade 2 Prothèses oculaires ou implants creux Pour les N3, N4 , et encadrants : vision binoculaire avec correction<5/10 ou si un œil<1/10,l'autre <6/10	Affections aiguës du globe ou de ses annexes jusqu'à guérison Photokératectomie réfractive et LASIK : 1 mois Phacoémulsification-trabéculéctomie et chirurgie vitro-rétinienne : 2 mois Greffe de cornée : 8 mois Traitement par bêta bloquants par voie locale : à évaluer(*)
Neurologie	Épilepsie Syndrome déficitaire sévère Pertes de connaissance itératives Effraction méningée neurochirurgicale, ORL ou traumatique Incapacité motrice cérébrale	Traumatisme crânien grave à évaluer
Psychiatrie	Affection psychiatrique sévère Éthylisme chronique	Traitement antidépresseur, anxiolytique, par neuroleptique ou hypnogène Alcoolisation aiguë
Hématologie	Thrombopénie périphérique, thrombopathies congénitales. Phlébites à répétition, troubles de la crase sanguine découverts lors du bilan d'une phlébite. Hémophiles : à évaluer (*)	Phlébite non explorée
Gynécologie		Grossesse
Métabolisme	Diabète traité par insuline : à évaluer (*) Diabète traité par antidiabétiques oraux (hormis biguanides) Troubles métaboliques ou endocriniens sévères	Tétanie / Spasmophilie
Dermatologie	Différentes affections peuvent entraîner des contre-indications temporaires ou définitives selon leur intensité ou leur retentissement pulmonaire, neurologique ou vasculaire.	
Gastro-Entérologie	Manchon anti-reflux	Hernie hiatale ou reflux gastro-œsophagien à évaluer
Toute prise de médicament ou de substance susceptible de modifier le comportement peut être une cause de contre-indication La survenue d'une maladie de cette liste nécessite un nouvel examen		
Toutes les pathologies affectées d'un (*) doivent faire l'objet d'une évaluation, et le certificat médical de non contre indication ne peut être délivré que par un médecin fédéral		
La reprise de la plongée après un accident de désaturation, une surpression pulmonaire, un passage en caisson hyperbare ou autre accident de plongée sévère, nécessitera l'avis d'un Médecin Fédéral ou d'un médecin spécialisé selon le règlement intérieur de la C.M.P.N.		

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplet attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Date

Signature